



Le réseau  
de transport  
d'électricité

**SYNTHÈSE DU DOSSIER DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**  
**PROJET DE CRÉATION D'UNE LIGNE**  
**ÉLECTRIQUE 400 000 VOLTS AÉRIENNE**  
**À DEUX CIRCUITS ENTRE FOS-SUR-MER**  
**ET JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT**

RÉGIONS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET OCCITANIE  
DÉPARTEMENTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET DU GARD  
**12 FÉVRIER 2024 - 7 AVRIL 2024**



## LE MOT DU PRÉFET

*Mot d'introduction  
de M. Christophe MIRMAND,  
préfet de la région Provence-Alpes  
Côte d'Azur,  
préfet des Bouches-du-Rhône  
et préfet coordonnateur du projet  
pour le Gard et  
les Bouches-du-Rhône.*

Ce projet de ligne électrique à très haute tension revêt une importance majeure pour le territoire qu'il va desservir. Il va contribuer de manière déterminante à la lutte contre le réchauffement climatique dans notre région. Il vise à offrir à la fois les moyens de décarboner la zone industrielle de Fos-sur-Mer et de sécuriser l'alimentation électrique de l'ensemble de la région, qui est structurellement fragile et dont les besoins vont encore augmenter avec l'électrification des usages.

Vous le savez, la France a pris des engagements qui l'obligent à l'occasion de la COP 21 à Paris, mais aussi vis-à-vis de l'Union européenne dans le cadre du paquet législatif « Fit for 55 », qui prévoit une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. A lui seul, le département des Bouches-du-Rhône est à l'origine de 95% des émissions régionales d'origine industrielle. La réduction des émissions des industriels de Fos représente une part très significative (50%) de l'effort que nous devons faire pour satisfaire cet objectif à l'échelle régionale. A la décarbonation des activités industrielles devra s'ajouter la décarbonation des usages de notre quotidien, comme par exemple le chauffage via les pompes à chaleur ou le transport en développant l'usage des véhicules électriques.

La ressource énergétique nécessaire à cette décarbonation implique le doublement de la puissance électrique utilisée aujourd'hui dans la région. C'est une marche très importante à franchir dans un contexte où la région importe 60% de son énergie électrique.

Le projet proposé par RTE est le principal moyen pour franchir cette marche. Il permettra d'alimenter les industriels du bassin de Fos qui s'engagent dans la décarbonation de leur process et les nouvelles entreprises productrices d'énergie verte qui souhaitent s'y installer. Il permettra aussi de sécuriser l'alimentation électrique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont la consommation va fortement augmenter à travers la décarbonation des usages.

L'objectif de la large concertation que nous lançons aujourd'hui est d'identifier la zone qui sera la plus appropriée pour le passage de cet ouvrage sur le territoire, compte tenu des enjeux multiples que nous devons prendre en considération dans les deux départements concernés, le Gard et les Bouches-du-Rhône : l'environnement, le patrimoine, l'agriculture, les zones urbaines, le tourisme, les paysages, etc. La validation de cette zone est attendue en juin 2024.

Ce projet suscite un certain nombre de réserves et de craintes, je le sais. Il est donc important que nous puissions aborder l'ensemble de ces enjeux de façon transparente pour rechercher la meilleure solution au plus près du territoire et des habitants, afin d'en réduire au maximum les impacts et les nuisances.

Aussi, je vous invite à participer à cette phase de concertation publique, qui se déroulera du 12 février au 7 avril 2024. Un commissaire enquêteur suivra l'ensemble de la concertation proposée par RTE. A l'issue, il fera une synthèse des contributions qu'il me remettra et qui sera rendue publique. RTE devra prendre en compte cette synthèse pour poursuivre le projet.

Je vous remercie par avance de votre contribution à cette concertation.

Le préfet,  
Christophe MIRMAND



## QUI EST RTE, LE PORTEUR DE PROJET ?



Le réseau  
de transport  
d'électricité

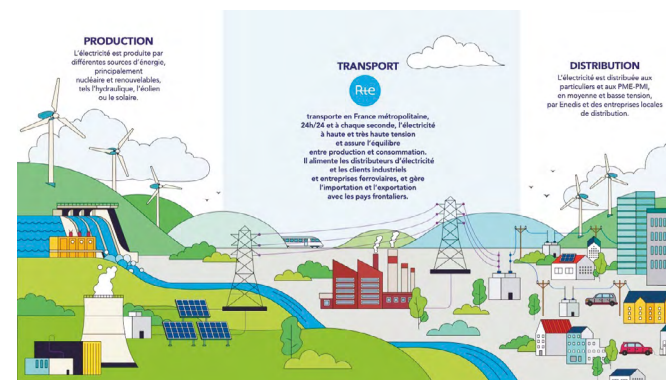
RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de liaisons souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix

énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus :

<http://www.rte-france.com>



Position de RTE au sein du paysage électrique (RTE, 2023)

## POURQUOI UNE NOUVELLE LIGNE À TRÈS HAUTE TENSION ?

La décarbonation de la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer (ZIP) se traduit par des besoins de puissances électriques extrêmement importants et dans des délais très courts. Dans la seule zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer, RTE a déjà reçu une vingtaine de demandes de raccordement, représentant plus de 6 000 MW de consommation, soit le doublement de la puissance à la pointe de la consommation actuelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces demandes requièrent une mise en service à l'horizon 2028. Le projet proposé de création de nouvelle ligne électrique aérienne à 400 000 volts permet d'augmenter la capacité d'accueil de la ZIP, tout en assurant la sécurité d'alimentation électrique du territoire.

En effet, les nouveaux besoins en électricité, conséquents, interviennent dans un contexte plus global de hausse de la consommation électrique avec :

- les entreprises, les collectivités et les habitants qui électrifient leurs usages dans les secteurs du transport et du bâtiment, les navires à quai qui électrifient leur raccordement,
- les projets locaux de réindustrialisation et différents projets du territoire.

## CARACTÉRISTIQUES & CHIFFRES-CLÉS DU PROJET

Afin de répondre aux besoins et contraintes identifiés précédemment, la solution technique retenue consiste à créer une ligne aérienne à deux circuits 400 000 volts d'environ 65 km entre les postes de FEUILLANE (Commune de Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône) et JONQUIÈRES (Jonquières-Saint-Vincent, Gard). Cette solution permet de résoudre l'ensemble des contraintes de transit et de qualité de l'électricité liées à l'augmentation de la consommation.

La future ligne sera équipée de 2 circuits électriques triphasés. Chaque phase sera constituée de 4 conducteurs en faisceau.

Deux câbles supplémentaires seront disposés au-dessus des conducteurs appelés câbles de garde, dont le rôle est de protéger la ligne de la foudre. Ils sont équipés de fibres optiques pour permettre les informations nécessaires à l'exploitation du réseau.

Le choix de la silhouette des pylônes se fait en fonction des lignes à réaliser, de leur environnement et des contraintes mécaniques liées au terrain et aux conditions climatiques de la zone.

Les pylônes généralement utilisés par RTE :

Pour une intégration paysagère améliorée de ses infrastructures dans l'environnement, RTE étudie d'autres silhouettes de pylônes qui pourraient être proposées à l'horizon du projet. Ces pylônes seront destinés à donner une nouvelle signification aux ouvrages de transport afin d'incarner la transition énergétique dans notre pays.



Ligne aérienne à 400 000 double circuit REALTOR-TAVEL en sortie du poste de JONQUIERES (pylône type F44) et arrivées au poste (pylônes L1)

### CHIFFRES CLÉS



Une nouvelle ligne  
aérienne d'environ

**65 km**



Une tension  
de

**400 000 volts**



Capacité  
de transport

**4400 MW**



Coût :  
environ de

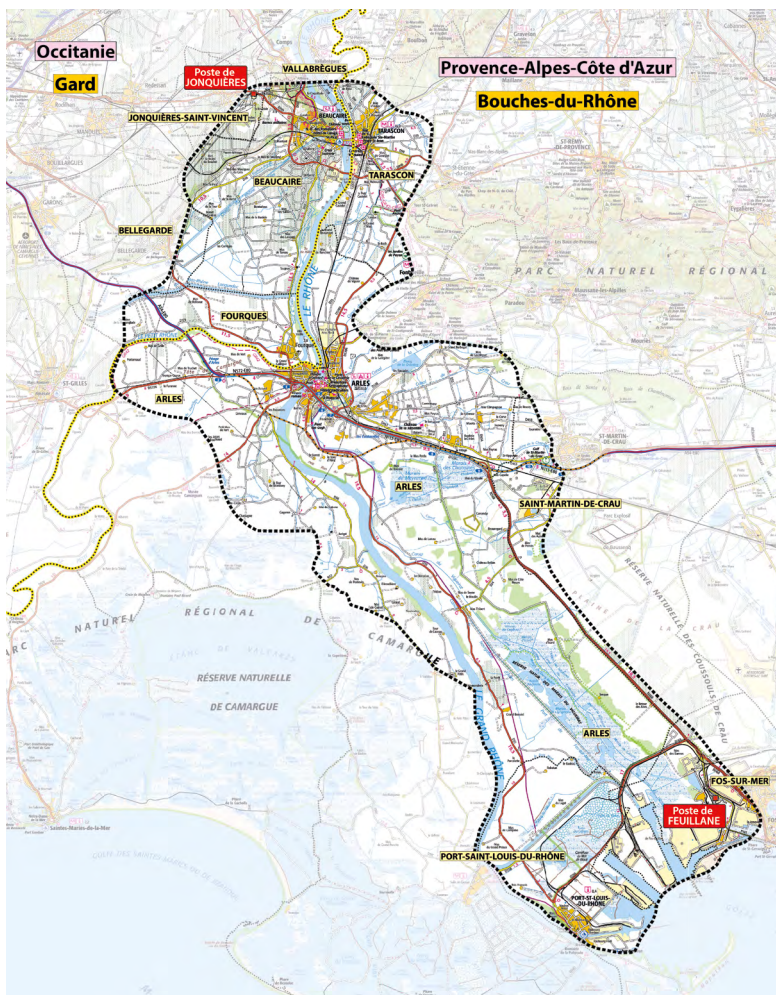
**300 millions €**



Mise  
en service :

**2028**

# LA LOCALISATION DU PROJET ET SES ENJEUX



Aire d'étude validée pour le projet de création d'une ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre les postes électriques de FEUILLANE et de JONQUIÈRES

**L'AIRE D'ÉTUDE** au sein de laquelle sera recherché le fuseau de moindre impact a été validée le 16 novembre 2023. Elle concerne dix communes :

- **5 dans les Bouches-du-Rhône :** Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer,
- **5 dans le Gard :** Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues.

Ses limites sont les suivantes :

- Au sud, le littoral, afin d'intégrer la totalité de la Zone industrialo-portuaire de Fos et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ainsi que le poste électrique existant de FEUILLANE.
- À l'est, la RN568 afin d'éviter le cœur de Fos-sur-Mer puis la Crau sèche et la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau, sur laquelle se superposent les servitudes aéronautiques inhérentes à l'aérodrome militaire d'Istres (limitant les hauteurs des constructions à quelques mètres seulement). L'aire d'étude s'élargit ensuite jusqu'aux zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau, puis se cale contre les contreforts des Alpilles, qui constituent une véritable barrière du fait de leur relief marqué et qui recèlent un patrimoine et

des paysages protégés à divers titres (PNR des Alpilles, Directive paysagère, site inscrit, monuments historiques, etc.). L'aire d'étude englobe la plaine du Viguiérat entre les Alpilles et Tarascon, vaste espace plan cultivé.

- Au nord, un couloir de lignes à 225 000 volts qui passe au nord de Tarascon et Beaucaire, puis intègre le poste électrique existant de JONQUIÈRES, auquel la ligne à construire doit se raccorder.

- À l'ouest, un couloir de lignes à 63 000 volts existantes, relie le poste de JONQUIÈRES au niveau du plateau des Costières, puis redescend dans la plaine en restant calé sur une ligne existante à 63 000 volts. L'aire d'étude évite l'agglomération de Bellegarde et s'appuie sur le Canal Philippe Lamour et le Petit Rhône, afin de rester à distance de Saint-Gilles. L'aire d'étude évite ensuite les marais (Mas de Julian, Grand Mar, marais cernant la Tour du Valat) et la réserve naturelle de la Camargue ; elle reste également à l'écart du site classé et des principaux Espaces Naturels du Littoral associés en s'appuyant sur des voies communales, puis sur la RD36, et enfin sur le Grand Rhône jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône.



À l'est - Contrefort des Alpilles



Au nord - Couloir de lignes à 225 000 volt



À l'ouest - Le long de la D35



À l'ouest - Vignes de Bellegarde

## LES ENJEUX





Le territoire d'étude fait l'objet de nombreux inventaires et protections visant à préserver la faune et la flore riches et souvent exceptionnelles de certains espaces. Il concerne des paysages très contrastés, dont certains emblématiques, comme la Camargue, la plaine de la Crau, les Alpilles.

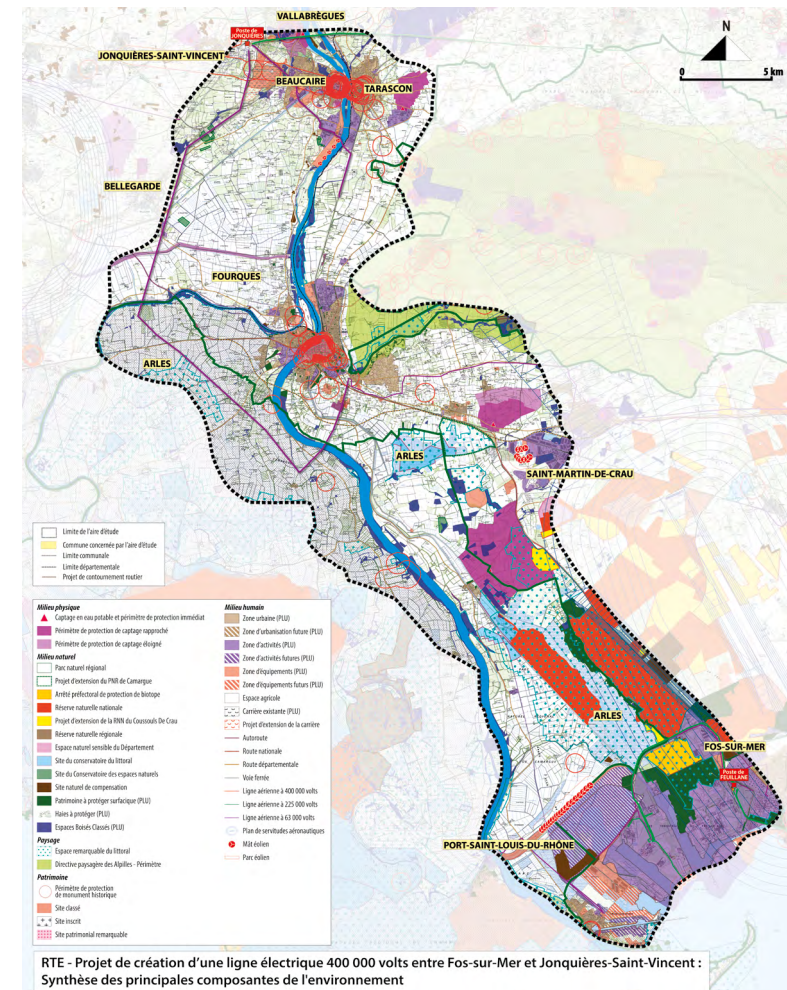
Aussi, afin de traiter les éléments de l'aire d'étude de façon égale et dans l'objectif de définir des fuseaux, un premier travail de cartographie a été réalisé pour positionner les principaux enjeux d'urbanisme et principaux espaces protégés. L'objectif étant de les éviter autant que possible, des passages possibles pour les fuseaux se sont dessinés.

Certains zonages tels que les sites Natura 2000, le bâti dispersé, les AOP et les IGP et autres enjeux agricoles ne sont pas cartographiés car ils sont présents sur la quasi-totalité de l'aire d'étude. Ils seront cependant également pris en compte dans l'inter-comparaison des hypothèses de fuseaux.

Enfin, les limites des PNR Camargue et Alpilles sont reportées à titre informatif. Un évitement total paraît difficilement envisageable.

Le tableau et la carte ci-après synthétisent les composantes environnementales déterminantes pour la définition de fuseaux au vu des enjeux et sensibilités identifiés précédemment.

Milieu concerné	Composantes déterminantes pour la création d'une ligne électrique aérienne à 400 000 volts
<b>Milieu naturel</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PNR et extensions</li> <li>■ Protections règlementaires (RNR, RNN, APPB) et projets d'extension</li> <li>■ Protections par maîtrise foncière (conservatoire du littoral et des espaces naturels, Sites de compensation)</li> <li>■ Espaces boisés classés</li> </ul>
<b>Patrimoine et paysage</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sites classés et sites patrimoniaux remarquables</li> <li>■ Site inscrits</li> <li>■ Monument historique</li> <li>■ Espaces remarquables du littoral</li> </ul>
<b>Milieu humain</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zones urbaines et à urbanisation future</li> <li>■ Zones industrielles</li> <li>■ Infrastructures, réseaux, servitudes</li> </ul>
<b>Milieu physique</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 8 captages d'eau</li> </ul>



Synthèse des enjeux environnementaux

# LES HYPOTHÈSES DE FUSEAUX SOUMIS À LA CONCERTATION PRÉALABLE

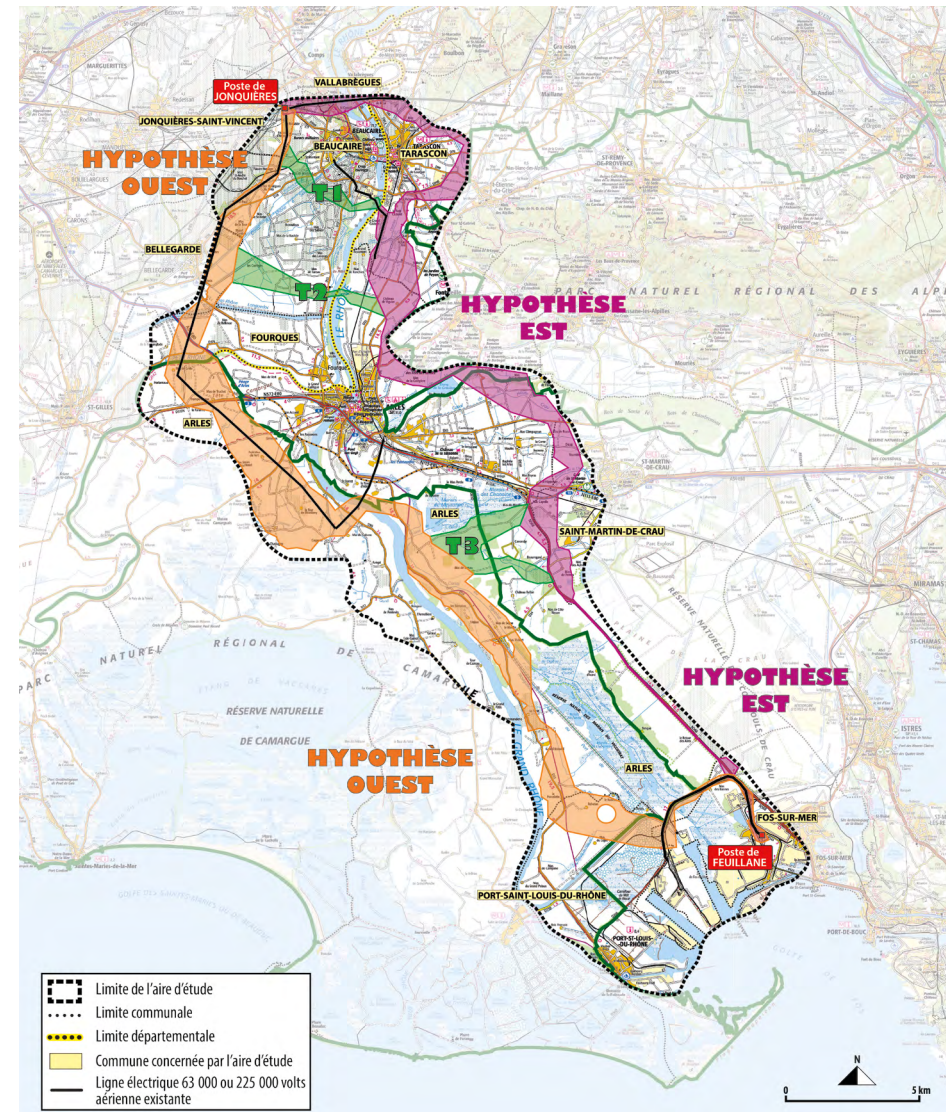
La superposition des enjeux permet de dégager deux grands passages possibles (ou hypothèses de fuseaux) qui sont globalement acceptables au plan de l'environnement :

- une hypothèse Est Rose, empruntant à la sortie du poste de FEUILLANE, le terre-plein central de la RN568, puis contournant la Crau verte par l'est, puis remontant jusqu'à Tarascon par la plaine du Vigueirat. Cette hypothèse de fuseau rejoint le poste de JONQUIÈRES en contournant les agglomérations de Tarascon et de Beaucaire,
- une hypothèse Ouest Orange, contournant dès la sortie du poste de FEUILLANE, les milieux humides et marais du Vigueirat, de Meyranne et des Chanoines. Après avoir franchi le Rhône, au sud de l'agglomération arlésienne, cette hypothèse de fuseau se cale sur le tracé d'une ligne électrique à 63 000 volts existante pour traverser les territoires communaux de Fourques, Bellegarde, Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent jusqu'au poste de JONQUIÈRES.

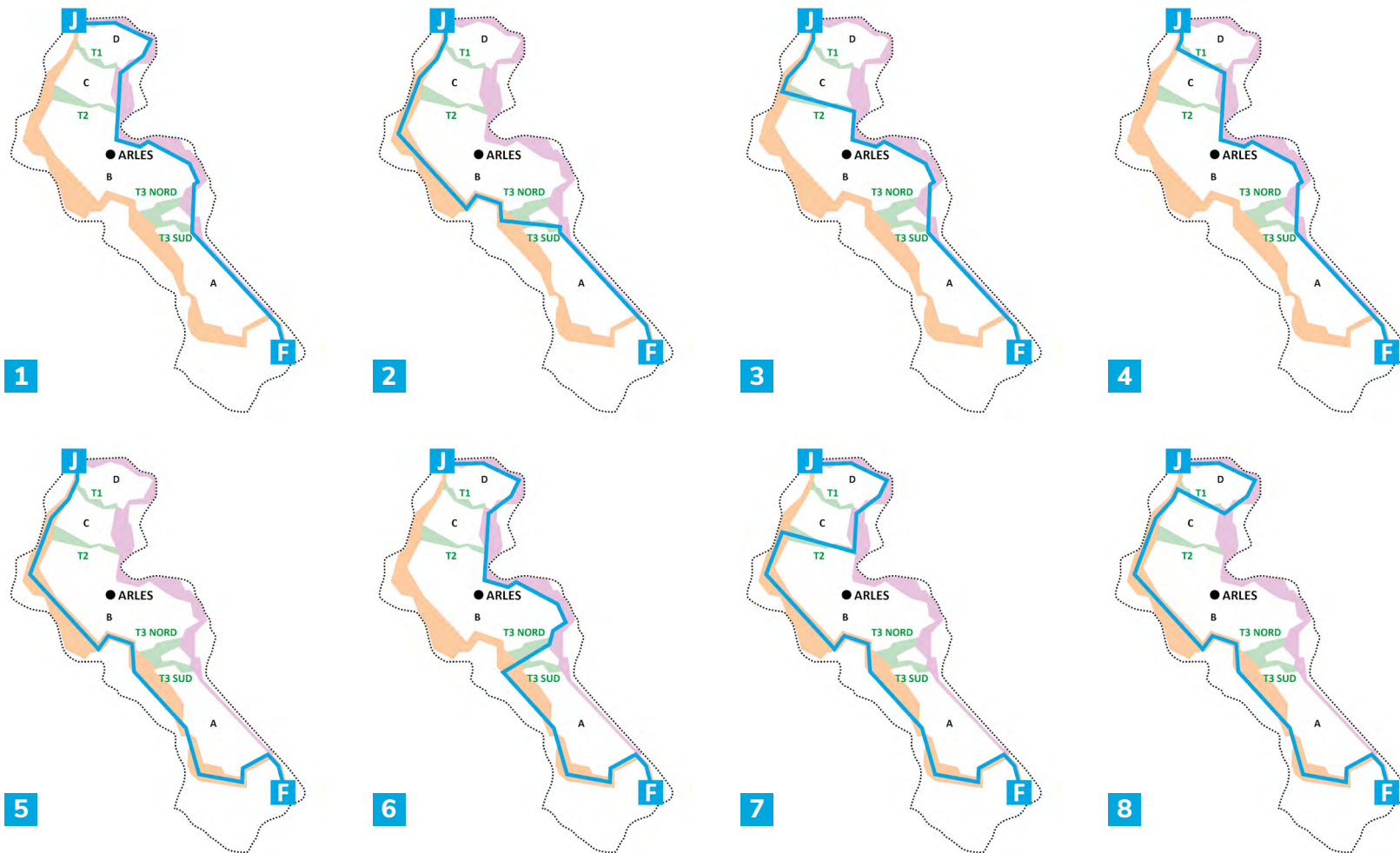
Il est possible de passer d'une hypothèse à l'autre via **trois transversales** :

- T1 Vert, au sud de Beaucaire et Tarascon ;
- T2 Vert, au nord d'Arles ;
- T3 Vert, au niveau des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau et du nœud routier entre les routes nationales n°568 et 113.

Ainsi, **8 combinaisons de passage** sont envisageables et soumises à la concertation.



Hypothèses de fuseaux



*Combinaisons de passage possibles*

Ces alternatives, ainsi que leurs avantages et inconvénients, sont précisés dans le dossier de concertation, consultable en ligne sur le site du projet. Ils seront présentés de manière détaillée lors des réunions et ateliers de concertation. Le public pourra à cette occasion, comme sur le site du projet, poser des questions et donner son avis.



## POURQUOI CETTE CONCERTATION ?

Ce projet de création d'une ligne à 400 000 volts de plus de 10 km relève au titre du droit commun, d'une concertation préalable du public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au regard des articles L.121-1 et suivants et R. 121-2 et suivants du Code de l'environnement. La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite Loi APER, ouvre la possibilité, dans son II de l'article 27, que cette concertation préalable soit menée sous l'égide du préfet.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi « APER », la présente concertation préalable est organisée sous l'égide du préfet du département des Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur, en application de l'arrêté du 21 décembre 2023.

Cette concertation, qui se déroule du 12 février au 7 avril 2024, vise à débattre avec le public sur l'opportunité pour le projet, de ses objectifs et caractéristiques principales, de ses enjeux et impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, puis d'intégrer le produit de ces débats dans la construction d'un fuseau de moindre impact. Elle intervient en amont du dépôt des demandes d'autorisations.

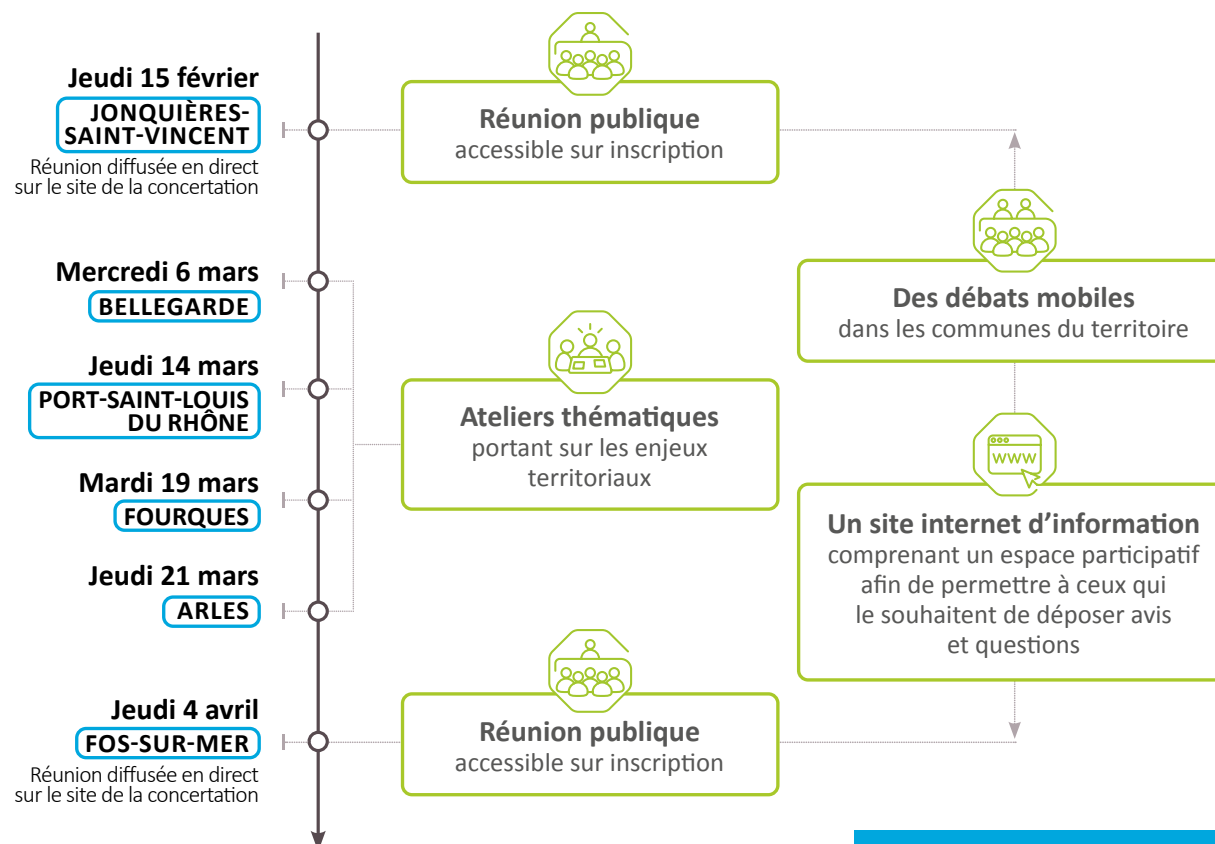


## COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

### RÉUNIONS ET ATELIERS À PARTIR DE 18H



En complément, des dispositifs de proximité sont prévus : des registres dans les Mairies, des débats mobiles (marchés, centres commerciaux, etc.), des permanences sur rendez-vous, etc.



NB : L'inscription préalable aux réunions et ateliers est obligatoire pour pouvoir organiser les groupes de travail et ne pas dépasser la capacité maximale d'accueil des salles.

[rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres](http://rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres)

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Un formulaire d'inscription est disponible en ligne sur le site de la concertation :

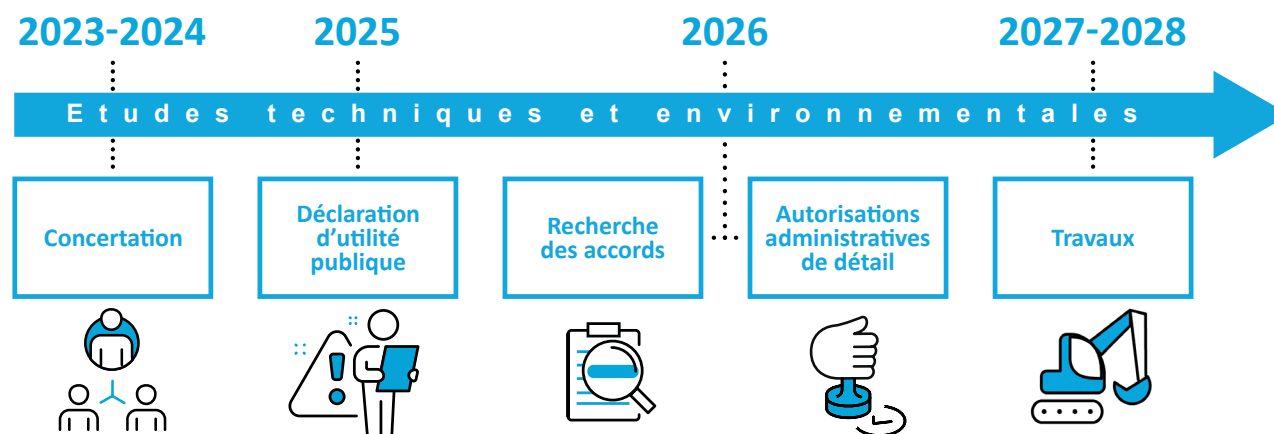
[www.rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres](http://www.rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres)



## QUE SE PASSERA-T-IL ENSUITE ?

Quinze jours après la fin de la concertation préalable, un commissaire enquêteur rédigera la synthèse des observations et des propositions du public qu'il transmettra au préfet coordonnateur. Elle sera rendue publique sur le site du projet et les sites internet des préfectures des Bouches-du-Rhône et du Gard. Dans un délai des 15 jours à compter

de la transmission de cette synthèse, RTE indiquera sur le site du projet les mesures qu'il juge nécessaire pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.





Le réseau  
de transport  
d'électricité

